

La taxe de séjour encore reportée ?

La taxe de séjour de deux dinars par nuitée, annoncée dans le projet de loi des finances 2014, ne devrait finalement être appliquée qu'à partir d'octobre 2014. Le ministre du Tourisme Jamel Gamra semble confiant dans ce report après les discussions qu'il a eues avec l'ANC et le gouvernement. Ce report serait devenu indispensable à cause de la situation actuelle de l'hôtellerie, mais aussi à cause de nombreuses zones d'ombre dans l'application du projet. Notamment, le plafonnement du règlement de cette taxe reste à étudier pour les hôtes en longs séjours, à savoir les nombreux seniors qui séjournent pendant des semaines, voire des mois, dans nos hôtels.

Rappelons que le produit de cette taxe, estimé à 50 millions de dinars, est destiné pour moitié à la Caisse de compensation, et pour l'autre moitié à la promotion touristique à travers le Fonds de compétitivité.